

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

L'Apprentissage Anticipée de la Conduite ou AAC s'adresse aux jeunes dès 15 ans !

Quels en sont les avantages ?

- Cette formule permet d'acquérir une solide expérience de la conduite et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du permis de conduire!
- Comparé à la filière traditionnelle, le cout de la formation est souvent moins élevé,
- Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important (74% de réussite contre 57% en filière traditionnelle),
- Vous pouvez passer le permis avant les autres, à 17 ans (mais vous ne pourrez conduire seul qu'à 18 ans) !
- Une fois le permis en poche, la période probatoire n'est pas de 3 ans mais seulement de 2 ans,
- Vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur votre assurance "jeune conducteur",